

INITIATION AU CONTENTIEUX DE LA FONCTION PUBLIQUE



Public concerné

Avocats et juristes

Prérequis

Avoir suivi la formation Juri'learn «Initiation au contentieux administratif » ou posséder les connaissances équivalente contentieux administratif.

Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



Durée

4 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

245 € HT / 294 € TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Maître André Icard
Avocat au Barreau de Paris

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, vous serez en mesure de connaître et identifier les différents requêtes, recours ou encore réclamations à votre disposition dans le cadre de la gestion de contentieux de la fonction publique.

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'exemples concrets en ligne, utilisation de l'outil de recherche Juri'Predis, jeux de rôles...

Contenu

Séquence 1 : Rappel succincts des règles de contentieux administratifs

Séquence 2 : Le contentieux lié à l'entrée dans la fonction publique

Séquence 3 : Les contentieux au cours de la carrière de l'agent public

Séquence 4 : Les contentieux liés au statut des agents publics

Séquence 5 : Le contentieux lié à la sortie de la fonction publique

Séquence 6 : Le contentieux lié au comportement fautif de l'agent public

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet



INITIATION AU CONTENTIEUX DE LA FONCTION PUBLIQUE

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- Prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Maître André Icard
Avocat au Barreau de Paris

Maître Icard a développé une expertise reconnue en droit administratif, en droit des collectivités locales et des établissements publics de santé, administratifs ou industriels et commerciaux, en droit des marchés et des contrats publics, en droit des finances publiques et de la fiscalité locale, en droit de la santé et de la sécurité sociale, en droit des fonctions publiques, en droit du contentieux administratif et en droit des associations.

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)

Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.

"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

35mn Séquence 1 : Rappel succincts des règles de contentieux administratifs

5 mn Pause

35mn Séquence 2 : Le contentieux lié à l'entrée dans la fonction publique

5 mn Pause

35mn Séquence 3 : Les contentieux au cours de la carrière de l'agent public

5 mn Pause

35mn Séquence 4 : Les contentieux liés au statut des agents publics

5 mn Pause

30mn Séquence 5 : Le contentieux lié à la sortie de la fonction publique

5 mn Pause

30mn Séquence 6 : Le contentieux lié au comportement fautif de l'agent public

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H